

9 septembre 2017

## Plusieurs scénarios pour l'aménagement du port



### La Roche Bernard

Le pôle nautisme pourrait se situer au niveau de la cale, jonction entre le vieux et le nouveau port, près du quai de la Douane.

**La majeure partie du conseil municipal a été consacrée, jeudi, à la présentation de l'étude de l'aménagement du secteur portuaire.**

### Le projet

Même si le projet d'aménagement du secteur portuaire est porté par le syndicat du port de La Roche-Bernard - Férel - Marzan, il impacte, pour la totalité, le secteur se trouvant dans la commune. Hermeline Sangouard, architecte et urbaniste, de l'atelier Faye, à Nantes, est venue apporter un éclairage aux élus, jeudi, lors du conseil municipal.

Plusieurs enjeux ont été soulevés au niveau du paysage et des espaces publics. Ainsi, concernant le port neuf, deux options sont possibles : la mise en valeur de sa rive ou l'ouverture du secteur des Garennes, vers la Vilaine. Pour le vieux port, il s'agit de créer un lien entre celui-ci et la place de la Voûte, puis de retrouver la lisibilité du paysage des quais.

### Deux scénarios plausibles

Plusieurs questions ont été posées sur la position de la future capitainerie (soit au Pâtis, soit près de la cale près du terrain de camping) et la création d'un pôle nautisme.

Quant au vieux port, pourquoi ne pas rendre la voie actuelle piétonnière l'été ? Ou encore accompagner les activités existantes et à venir sur la place de la Voûte ? Cette dernière pourrait se voir aménagée d'un « parvis » devant les bâtiments. Le pôle nautisme pourrait, lui, se situer au niveau de l'actuelle cale de mise à l'eau (dans le prolongement de la rue du Passage) avec une mutualisation, avec l'accueil du camping tout proche.

D'autres options pourraient être retenues avec, par exemple, la requalification de la salle Richelieu, dédiée seulement aux réceptions, et l'aménagement d'un large espace paysager en lien avec l'eau, dans le prolongement des Garennes. Au niveau des quais, la circulation automobile pourrait être restreinte, afin de prioriser la voie aux piétons et favoriser l'implantation de larges terrasses.

Le marché d'études préalables à l'aménagement a démarré sa mission en janvier et se terminera en novembre.